

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00412

**ASSOCIATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE DE LA REGION PERI-URBAINE DE SAINT-ETIENNE «RUSE» -
RETRAIT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 69

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 70

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 18 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201217-0202004121

DATE: 07AF-PHCHAC2 : 18 décembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

ASSOCIATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DE LA REGION PERI-URBAINE DE SAINT-ETIENNE «RUSE» - RETRAIT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

La Métropole a adhéré en lieu et place de ses communes membres à l'association RUSE par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 21 décembre 2002 dans l'objectif d'engager une véritable politique communautaire en matière de gestion agricole des espaces périurbains.

L'objet de cette association loi 1901 est :

- un lieu d'échange et de réflexion sur tous les sujets qui touchent à l'aménagement et au développement de l'agriculture de la région périurbaine de Saint-Etienne,
- l'interlocuteur des élus locaux et de la Chambre d'Agriculture sur le territoire.

L'association est composée de 3 collèges ayant chacun des représentants :

- Conseil Départemental : 7 élus,
- Chambre d'Agriculture : 14 élus,
- Maires : 7 élus.

Les Maires sont répartis au prorata du nombre de communes ainsi représentées : 5 représentants pour Saint-Etienne Métropole, 1 pour Forez Est et 1 pour Loire Forez. Ces 28 délégués constituent le Conseil d'Administration.

Cette adhésion a permis à la Métropole d'engager des actions en matière d'agriculture périurbaine en partenariat avec les structures membres et de structurer sa politique agricole. Saint-Etienne Métropole a progressivement affirmé ses compétences et son positionnement vis-à-vis des organismes professionnels agricoles. Sur le terrain, les agriculteurs reconnaissent maintenant l'action de la Métropole.

A ce jour, ce mode de gouvernance n'est donc plus adapté. La politique agricole métropolitaine s'étant structurée et ayant de nouvelles ambitions, la Métropole a maintenant besoin de développer d'autres modalités d'intervention.

La politique agricole métropolitaine est structurée autour des 4 axes de travail :

1. préserver les espaces pour maintenir les activités agricoles ;
2. développer les circuits courts de commercialisation de proximité ;
3. promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement ;
4. sensibiliser les publics aux enjeux de l'agriculture locale.

Pour répondre à ces objectifs, la Métropole a commencé :

- à développer des partenariats directs avec les Organismes Professionnels Agricoles, les associations, les collectivités territoriales, compétents en agriculture pour mettre en œuvre ses actions. Exemples de partenariats directs :
 - o PAEN avec le Conseil Départemental de la Loire ;

- Plan Pastoral Territorial avec le PNR du Pilat ;
- PAEC avec le SMAGL ;
- à lancer un premier appel à projet pour soutenir des démarches locales et innovantes : appel à projet pour le développement des circuits courts agricoles et alimentaires en lien avec le PROgramme de Coopération de l'Economie Sociale et Solidaire (PROCESS) porté par la Métropole.

Par ailleurs sur le mandat 2020-2026, dans le cadre de ses différentes compétences, et pour répondre à une demande croissante de la part des habitants du territoire et des acteurs locaux, Saint-Etienne Métropole réfléchit à l'élaboration d'une stratégie alimentaire à l'échelle de la métropole.

Dans ce contexte, il est donc proposé de se retirer de la RUSE afin d'engager un partenariat direct avec la Chambre d'Agriculture de la Loire pour la mise en œuvre des objectifs de son futur plan de mandat 2020-2026 et sur des projets spécifiques, comme par exemple la transmission-reprise et le renouvellement des générations en agriculture.

Un travail a d'ores et déjà été engagé entre la Métropole et de la Chambre d'Agriculture de la Loire afin de proposer aux élus et aux instances décisionnelles un programme d'actions correspondant aux enjeux du mandat 2020-2026 de la Métropole.

Comme le prévoit l'article 6 des statuts de la RUSE, Saint-Etienne Métropole propose donc de démissionner de la RUSE avec un effet au 31 décembre 2020.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le retrait de Saint-Etienne Métropole de l'association RUSE avec un effet au 31 décembre 2020 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à notifier par courrier à l'association RUSE cette décision, à l'expliquer lors de la prochaine Assemblée Générale de l'Association qui devrait avoir lieu début 2021 et à prendre toute mesure et tout acte en application de la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU